A propos d'un diplôme de doctorat en médecine de l'Université de Bordeaux de 1642 *

par Jean-Jacques DUBARRY (Bordeaux) **

Le texte calligraphié sur parchemin est rédigé en latin, dans un style emphatique « moliéresque ». Il fait l'éloge de l'impétrant et de son maître, inspirateur de la thèse ; puis sont relatés les rites de la soutenance de la thèse. Des commentaires suivent sur la signification de ces rites retrouvés plus ou moins variés dans toutes les universités de la Chrétienté.

C'est en 1411, vers la fin de l'occupation anglaise de l'Aquitaine, que fut créée l'Université de Bordeaux par Bulle pontificale d'Eugène IV, après intercession de l'archevêque Pey Berland et de la Jurade de Bordeaux. La médecine était prévue dans le cadre universitaire, en plus de la théologie, du droit canon et du droit civil, et des arts. Mais un enseignement de la médecine était fait déjà par le Collège des médecins de la ville. On ne trouve pas de documents sur le début de l'enseignement médical dans l'Université avant 1482, et seulement des renseignements assez épars pendant tout le XVIe siècle. La thèse la plus ancienne dont il est fait mention est de 1628. La première dont on possède le texte est de 1638, elle aussi mentionnée dans les archives de la ville ; elle est de Modery, futur professeur à la Faculté. Et c'est à Amsterdam que nous avons découvert le parchemin de docteur en médecine — la peau d'âne — d'un certain Dr Bueno. Dans les diverses

* Communication présentée à la séance du 24 novembre 1984 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 126, rue de Saint-Genès, 33000 Bordeaux.

archives consultées à Bordeaux, on ne trouve pas trace du séjour dans cette ville de ce médecin, pas plus que de sa thèse elle-même. Elle fut soutenue le 10 février 1642 ; on peut en conclure que d'autres thèses encore ignorées ont sûrement été passées avant 1628 ou dans l'intervalle des thèses de doctorat dont on connaît l'existence. Elles n'étaient certainement pas nombreuses, si on tient compte qu'à Paris, entre 1640 et 1670, n'étaient soutenues en moyenne que quatre thèses par an. Aussi leur soutenance était-elle un événement mondain dans la cité qui se perpétua encore plus d'un siècle après à Bordeaux, si on en juge par le carton d'invitation qu'adressait en 1758 le maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne, pour assister à la soutenance d'une thèse qui lui était dédiée.

Parmi d'autres documents, c'est dans la thèse de docteur ès lettres passée en Sorbonne en 1862, thèse de Maurice Raynaud, l'auteur de l'angiopathie qui porte son nom, que nous avons trouvé le plus de renseignements sur une soutenance de thèse au XVIIe siècle à Paris ; dans cet ouvrage intitulé : *Les médecins au temps de Molière,* Raynaud avait voulu montrer que Molière avait été trop caricatural vis-à-vis des médecins. Comédie oblige !

Cette cérémonie n'était plus la grande fête du Moyen Age annoncée dans certaines villes universitaires par un carillon des cloches de la paroisse de l'Université, dès la veille et le matin, le candidat étant amené de son domicile à la salle d'intronisation en un cortège imposant, parfois précédé par une fanfare de trompettes et tambours. Défilaient par ordre hiérarchique, derrière les deux appariteurs portant les masses de l'Université, les docteurs, tous revêtus de leur robe et coiffés du bonnet carré, chancelier, recteur et doyen en tête, ainsi que le patron de la thèse, appelé aussi le parrain ou le paranymphe (pour marquer le mariage du candidat avec son Université) ; puis venait l'impétrant, suivi par les parents et amis.

Le succès pour la licence avait prouvé que le futur docteur avait acquis toute la science théorique nécessaire. Restait un dernier examen, la vespérie (d'après dîner) plus facile : on lui posait deux ou trois questions de pathologie ou de thérapeutique, le principal de l'épreuve consistant en un dialogue sur les devoirs vis-à-vis de la religion, de l'Université, des autres docteurs et des malades. L'intervalle entre la licence et le doctorat était de longueur variable pour permettre une enquête minutieuse sur la famille, la vie et les mœurs du candidat et s'assurer de sa haute moralité ; celui-ci, d'autre part, devait voir des malades, soit à l'hôpital, soit en clientèle, en suivant un docteur dans ses visites ; les fils de médecin étaient à cet égard avantagés et il y avait souvent des dynasties médicales.

Au cours de la cérémonie, l'impétrant devait jurer d'observer les règles universitaires : assister à la messe de la Saint-Luc pour les docteurs défunts et lutter de toutes ses forces contre les illégaux de la médecine. C'est le fameux *Juro,* dernière parole de Molière mourant sur la scène.

La thèse de doctorat se présentait au XVIIe siècle comme un « poster » imprimé souvent avec un frontispice plus ou moins artistique, puis la dédicace élogieuse au Doyen et au patron de thèse, puis le titre habituellement

sous forme d'interrogation ; le texte même de la thèse par alinéas bien séparés, puis la conclusion reprenant le titre, le tout en latin.

En bas du poster, à Paris, étaient énumérés les neuf membres du Jury ; à Bordeaux, la liste des questions, toujours en latin, figurant sous trois rubriques : *assertiones physiologicas, assertiones pathologicas, therapeutica.*

La thèse n'était pas soutenue dans la salle de cours, très modeste et vétuste à Bordeaux à l'époque, d'après le rapport du Doyen demandant en vain une aide financière à la Jurade. L'intronisation du nouveau docteur en médecine, en raison de l'importance de l'auditoire et de la solennité de la cérémonie, avait lieu à Bordeaux jusqu'à la Révolution, dans la salle d'honneur d'un couvent ; pour Bueno, dans le couvent des Carmes, hors les murs, tout près de l'université. Il en était de même dans d'autres universités quand elles n'avaient pas d'*Aula Magna,* avec toujours au bout de la salle une estrade surmontée d'un dais pour le chancelier, encadrée par deux chaires, une pour le patron, l'autre pour le récipiendaire et souvent des tribunes latérales pour les personnalités ; parents et amis se tenaient au milieu de la salle.

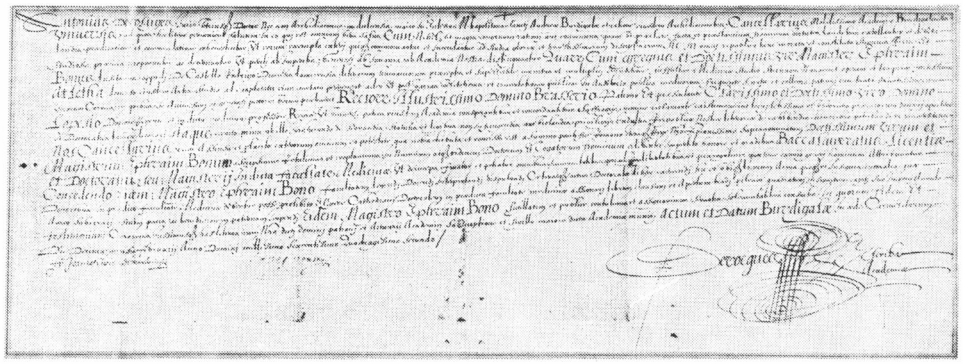

Diplôme — le plus ancien connu à ce jour — de Docteur de la Faculté de médecine de Bordeaux, la thèse ayant été soutenue au Couvent des Carmes, le 10 février 1642, sous la présidence de François Lopès.

Le texte du diplôme, en latin bien entendu, était probablement lu par le secrétaire greffier au nom du Président, le chancelier de l'Université. Voici la traduction du parchemin de Bueno, due à l'obligeance de deux agrégés de lettres classiques et revu par un chartiste, avec, selon la tradition, la suscription, l'adresse, les considérants et le mandement ; en fait, un texte de trois phrases, les deux dernières interminables, au style emphatique, assez moliéresque, le mandement nous fixant sur les rites de la cérémonie à Bordeaux dans la première moitié du XVIIe siècle :

Antoine Decosaiges, docteur en l'un et l'autre droit, premier archidiacre du Médoc en l'Eglise métropolitaine Saint-André de Bordeaux, et à ce titre archidiacre

chancelier de la très noble Académie de Bordeaux, — à tous ceux auxquels ces lettres parviendront, Salut en Celui qui, de tous, est le vrai Salut.

Comme rien ne convient mieux et n'est plus conforme à la raison que les hommes éminents soient honorés par la publication élogieuse de leurs mérites, et que par leur exemple, les autres, poussés et enflammés vers la passion de la gloire et des disciplines les plus honorables, de même dans toute république aux bonnes mœurs et bien organisée, des récompenses sont offertes et décernées aux hommes de courage et d'étude, — afin que notre Académie puisse séparer les savants des ignorants, les hommes de cœur des âmes basses —, c'est pourquoi, comme l'excellent et très savant maître Ephraïm Bueno, Portugais, de la ville de Castello Rodrigo, dans le diocèse de Lamego, pourvu de préceptes et d'un bagage de belles-lettres, s'appuyant sur une vaste érudition, a consacré hardiment son activité à l'étude de la médecine, et comme un athlète plein de courage, après avoir parcouru l'étude de ce même art, est parvenu au but tant désiré, au point qu'après des engagements variés et la soutenance de thèses publiques en la salle de conférences des médecins au milieu d'une nombreuse assemblée constituée par des maîtres de l'Université, parmi une si grande assistance des hommes les plus éminents devant lesquels il a fait preuve de noblesse et de courage, — sous le rectorat de l'illustre Maître Brasseur, avec le patronage et la présentation du très illustre et très savant Maître Lopes, Docteur régent et Professeur royal en la dite Médecine, à tel point que les maîtres de la dite Académie, unissant leurs voix dans un vote unanime, sans opposition de personne, ont estimé qu'il devait être gratifié de la récompense la plus féconde et la plus riche, et honoré du laurier de docteur. C'est pourquoi, après avoir préalablement exigé de lui serment d'observer les statuts, de ne pas enfreindre les lois, ni violer les privilèges accordés à notre savante Société, en ce qui concerne les honneurs dus aux maîtres de la dite Université —, Nous, Chancelier, avec l'assentiment et l'agrément de tous les autres, en vertu des pouvoirs qui nous sont concédés par le Souverain Pontife Romain, ainsi que par notre Roi Très Chrétien, nous avons inscrit, mis sur la liste et admis par cooptation au nombre et dans l'Ordre des Médecins revêtus de la robe, le très savant Maître susdit Ephraïm Bueno, lui étant accordé le titre et les grades du baccalauréat, de la licence, du doctorat ou maîtrise dans la dite Faculté de médecine, afin que dorénavant, il jouisse et use de tous les privilèges, immunités, libertés et prérogatives accordés à cet ordre éminent, en concédant au même Maître, Ephraïm Bueno, la faculté de lire, enseigner, interpréter et exercer librement toutes les activités doctorales ici et en tous lieux, — nous lui avons accordé de pouvoir choisir, à son gré aussi, les armes et les insignes réservés aux docteurs dans la susdite Faculté de médecine, qu'une chaire de docteur lui soit assignée dans la Faculté, qu'un livre ouvert et fermé lui soit remis, que lui soit placé sur la tête le bonnet carré, que lui soit remis — contre des arrhes — l'anneau d'or, et que lui soit donné le baiser de paix et de bénédiction paternelle, les formalités d'usage ayant été observées.

En foi et témoignage de quoi, nous avons pris soin et ordonné que ces lettres soient revêtues de notre signature, de celle dudit Maître-patron et de celle du greffier de l'Académie. Sous le grand sceau de ladite Académie.

Fait et donné à Bordeaux, dans la Maison des Carmes, le 10 février de l'année du Seigneur 1642.

Johannes CHEVON,	LOPES,	DEROCQUES,
Chancelier.	patron.	greffier de l'Académie.

Dès ce préambule, on voit en plein XVIIe siècle, que les Universités étaient encore totalement sous l'emprise de l'Eglise. Du reste, renouant avec la tradition de la Grèce antique où *iatros* signifiait à la fois prêtre et médecin, au Moyen Age, c'est dans les monastères qu'est née la médecine, puis les médecins furent plus ou moins assimilés à des prêtres, tonsurés et faisant vœu de célibat ; cela dans certaines universités jusqu'à la fin du XVIe siècle. Au XVIIe siècle, ils portaient habituellement la barbe et avaient un chapeau de forme haute. Le chancelier était traditionnellement à Bordeaux archidiacre de la cathédrale ; à Paris, chanoine de Notre-Dame ; peut-on rappeler qu'à Montpellier les professeurs portent encore sur leur toge académique le camail comme chanoines honoraires de la cathédrale Saint-Firmin attenante à la vieille Faculté ? Cette domination de l'Eglise sur l'Université se perpétuera, les catholiques ayant seuls le droit d'en suivre l'enseignement. En 1709, un descendant de « juifs portugais », Sylva, « néo-chrétien », ne put soutenir sa thèse parce qu'il avait refusé de jurer qu'il était bon catholique. Mais, ultérieurement, il y eut des accommodements avec... l'Université, car Sylva fut tout de même ensuite docteur et même professeur royal en médecine. Mais de l'aveu d'un descendant de ces nouveaux chrétiens, Beaufleury, en l'an VIII de la République, beaucoup d'entre eux observaient le sabbat tout en suivant ponctuellement les pratiques catholiques, la Jurade de Bordeaux n'étant pas dupe de leurs véritables convictions religieuses.

Dans la seconde phrase, interminable — les Considérants — quels éloges dithyrambiques à l'adresse non seulement du patron de thèse, mais même du candidat ! Le patron de thèse, Lopès, est « illustrissime », alors que le recteur Maître Brasseur n'a droit qu'à : illustre. Mais le recteur n'est habituellement pas médecin mais docteur en théologie ou en droit, élu par cooptation par l'ensemble des professeurs de l'Université, Doyen et professeurs étant également élus par cooptation parmi les docteurs en médecine. Recteur et Doyen ne sont pas parmi les cosignataires du diplôme : il y a le chancelier, le patron et le secrétaire d'Académie.

Quant au candidat, il est fortement louangé ; il est vrai que le doctorat n'est pas nécessaire pour exercer la médecine, la licence suffit. Ce titre de docteur est un grade supérieur qui confère la possibilité « d'enseigner », faisant du nouveau docteur l'égal de ceux qui viennent de le nommer, il était « admis par cooptation au nombre et dans l'Ordre des médecins revêtus de la robe, avec faculté de lire, enseigner, interpréter, discuter » les cours consistant en réalité en lectures suivies de la « dispute » avec les étudiants, — « et d'exercer librement toutes les actions doctorales ici et en tous lieux » — c'est-à-dire dans toute la Chrétienté, la licence pouvant être limitée territorialement. En plus de la robe noire dont il était revêtu obligatoirement dans toutes les circonstances officielles, il a comme insigne de son grade le bonnet carré — toujours à l'honneur dans les universités anglaises — placé sur la tête par le chancelier, qui lui glisse aussi l'anneau d'or, symbole de son mariage avec l'Université (« la science s'offre à toi comme une épouse », dit-on à Salamanque) ; mais anneau remis contre des arrhes, loué en somme pour la circonstance. Le livre ouvert puis fermé, qui lui est remis, sur lequel il prêtera serment, est-ce un livre sacré, les saints Evangiles ? ou un livre

d'Hippocrate, comme à Montpellier ? Ouvert, cela signifie que son enseignement (puisqu'une chaire de docteur lui est assignée dans la Faculté) consiste en lectures des bons auteurs, — fermé, il peut ainsi interpréter, argumenter, « disputer » avec les étudiants, à moins que ce soit parce que le nouveau docteur garde précieusement vis-à-vis des profanes les secrets de la science et de sa profession. Puis le chancelier lui donne le baiser de paix et sa bénédiction, au nom du Souverain Pontife Romain et du Roi très Chrétien.

« Il jouit de tous les privilèges, immunités, libertés et prérogatives accordés à cet ordre éminent », le docteur étant considéré comme appartenant à une certaine noblesse « personnelle » non transmissible, permettant d'avoir un blason, et le dispensant d'impôts, en échange de pas mal d'actions gratuites.

Quant aux formalités d'usage qui sont respectées, elles ne sont pas précisées, étant propres à chaque université ; nous n'avons aucun renseignement sur Bordeaux. Habituellement, sous des formes diverses, il y a réminiscence de l'adoubement du chevalier du Moyen Age sous forme d'accolade, de tape sur l'épaule, de soufflet ou encore de chiquenaude, voire de coup de poing donné par un camarade, ou encore la « vexation » comme à Coïmbra et à Alcala de Hénarès, discours plein de railleries qu'on encaisse pour la dernière fois, dernier acte de soumission. Mais dans toutes les universités, une collation ou un vrai repas est offert par le nouveau docteur aux personnalités présentes et à ses amis.

Tous les détails de cette cérémonie de soutenance de thèse de doctorat traduisent le maintien, en plein XVIIe siècle, de traditions médiévales qui ont excité la verve satyrique de Molière vis-à-vis de notre profession. Certains rites se sont même perpétués jusqu'en mai 1968 où existait encore une certaine solennité : dans une salle spéciale décorée de bustes ou de portraits d'anciens maîtres, l'appariteur introduisait l'impétrant suivi de sa famille émue et d'amis devant la grande table au tapis vert où siégeaient en robes les membres du Jury qui argumentaient par rang hiérarchique le récipiendaire, puis la lecture par celui-ci, main droite levée, du serment d'Hippocrate écouté par tout l'auditoire debout. Jusqu'en 1914, à Bordeaux, l'impétrant louait pour un écu à l'appariteur une robe noire et jusqu'en 1968, à Montpellier, c'était la robe dite de Rabelais — décidément inusable. Depuis 1968, à Bordeaux du moins, dans une salle quelconque, certains jurys sont en tenue de ville, quelquefois plus ou moins débraillée ; personne pour introduire l'impétrant, quelquefois lui-même en blouson et jeans. On a désacralisé la thèse et le titre qu'elle symbolise et avili la profession. La seule réminiscence des rites d'autrefois est le serment d'Hippocrate dans un texte adapté à notre époque, dû à notre maître le Doyen Pierre Mauriac qui avait réintroduit cette tradition que Montpellier n'avait jamais abandonnée.

Quant au patron de la thèse, Lopès, et surtout à l'impétrant, Ephraïm Bueno, leur identification, des détails sur leur vie, feront l'objet d'une prochaine communication que nous espérons avoir l'honneur de vous présenter.

Disons simplement que le Dr Bueno fut, semble-t-il, pendant vingt ans le médecin de la famille de Rembrandt et que le peintre fit deux fois son portrait, à l'huile et à l'eau forte.

SUMMARY

About a doctor of medicine diploma granted at Bordeaux University under Louis the XIIIth

The calligraphed text is written in Latin on a parchment, in a grandiloquent "Molière type" style.

It is the eulogy of the grantee and his professor, the thesis's inspirer. There follow comments on the signification of those more or less varied rites, found in all the universities of the Christendom.

BIBLIOGRAPHIE

BARCKAUSEN H. — Statuts et règlements de l'ancienne Université de Bordeaux. Georges Boneton, Edit., Bordeaux, 1886.

BEAUSOLEIL Cl. — Une soutenance de thèse au XVIIe siècle à la Faculté de médecine de Bordeaux. *Thèse méd.*, 1956, n° 86.

CABANÈS. — « La vie des étudiants au Moyen Age ». Albin Michel, Edit., Paris, 1927.

CHABE A. — « La Faculté de médecine de Bordeaux aux XVe et XVIe siècles ». Biere, Edit., Bordeaux, 1952.

DUBARRY J.J. et BEAUSOLEIL Cl. — « La cérémonie du doctorat en médecine avant Molière ». *Pres. méd.*, 1957, 65, n° 3, 57-59.

PERY G. — « Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux ». O. Doin, Edit., Paris, 1888.

RAYNAUD Maurice. — « Les médecins au temps de Molière ». Thèse lettres, Sorbonne, 1862.

ROGER J. — « Médecins, chirurgiens et barbiers ». Steinheil, Edit., Paris, 1894.